

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 7 mars 2024



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

FONDS RBC

Fonds de bons du Trésor canadien RBC
 Fonds du marché monétaire canadien RBC
 Fonds du marché monétaire Plus RBC
 Fonds du marché monétaire américain RBC
 Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC
 Fonds canadien de revenu à court terme RBC
 Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC
 Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC
 Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC
 Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC
 Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC
 Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC
 Fonds d'obligations RBC
 Fonds d'obligations Vision RBC
 Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds d'obligations étrangères RBC
 Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC
 Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC
 Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC
 Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
 Fonds d'obligations à rendement élevé RBC
 Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC
 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC
 Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC
 Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC
 Fonds en devises des marchés émergents RBC
 Fonds d'obligations de marchés émergents RBC
 Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)
 Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay
 Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay
 Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)
 Portefeuille prudence d'obligations RBC
 Portefeuille d'obligations essentielles RBC
 Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC
 Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC
 Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC
 Solution de versement géré RBC
 Solution de versement géré RBC – Évolué
 Solution de versement géré RBC – Évolué Plus
 Fonds de revenu mensuel RBC
 Fonds de revenu mensuel américain RBC
 Fonds équilibré RBC
 Fonds équilibré mondial RBC
 Fonds équilibré Vision RBC
 Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds équilibré de marchés émergents RBC
 Fonds prudent de croissance et de revenu RBC
 Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC
 Fonds mondial de croissance et de revenu RBC
 Portefeuille prudence élevée sélect RBC
 Portefeuille prudence sélect RBC
 Portefeuille équilibré sélect RBC

Portefeuille de croissance sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC
 Portefeuille prudence choix sélect RBC
 Portefeuille équilibré choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC
 Portefeuille mondial prudence élevée RBC
 Portefeuille mondial prudence RBC
 Portefeuille mondial équilibré RBC
 Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC
 Portefeuille mondial croissance RBC
 Portefeuille mondial toutes actions RBC
 Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC
 Portefeuille prudence choix mondial RBC
 Portefeuille équilibré choix mondial RBC
 Portefeuille croissance choix mondial RBC
 Portefeuille toutes actions choix mondial RBC
 Solution de revenu de retraite RBC
 Portefeuille de retraite 2020 RBC
 Portefeuille de retraite 2025 RBC
 Portefeuille de retraite 2030 RBC
 Portefeuille de retraite 2035 RBC
 Portefeuille de retraite 2040 RBC
 Portefeuille de retraite 2045 RBC
 Portefeuille de retraite 2050 RBC
 Portefeuille de retraite 2055 RBC
 Portefeuille de retraite 2060 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC
 Fonds canadien de dividendes RBC
 Fonds d'actions canadiennes RBC
 Fonds d'actions canadiennes Vision RBC
 Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC
 Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC
 Fonds tendance d'actions canadiennes RBC
 Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC
 Fonds indiciel canadien RBC
 Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC
 Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
 Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC
 Fonds nord-américain de valeur RBC
 Fonds nord-américain de croissance RBC
 Fonds américain de dividendes RBC
 Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions américaines RBC
 Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC
 Fonds d'actions américaines QUBE RBC
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC
 Fonds de valeur d'actions américaines RBC
 Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC
 Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC
 Fonds indiciel américain RBC
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC
 Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
 Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II
 Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC
 Fonds international de croissance de dividendes RBC
 Fonds d'actions internationales RBC

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC
 Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC
 Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
 Fonds d'actions asiatiques RBC
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
 Fonds d'actions chinoises RBC
 Fonds d'actions japonaises RBC
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
 Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
 Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales RBC
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC
 Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC
 Fonds leaders d'actions mondiales RBC
 Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales QUBE RBC
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC
 Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC
 Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC
 Fonds mondial d'énergie RBC
 Fonds mondial de métaux précieux RBC
 Fonds mondial de ressources RBC
 Fonds mondial de technologie RBC

PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC
 Portefeuille privé de revenu RBC
 Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC
 Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC
 Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC
 Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions EAEO RBC
 Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC
 Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC
 Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

FONDS ALTERNATIFS RBC

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)

FONDS PH&N

Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North
 Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North

FONDS PH&N (suite)

Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme
Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations à rendement global
Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation
Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations à rendement élevé
Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations à long terme indexées
sur l'inflation Phillips, Hager & North
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North
Fonds équilibré Phillips, Hager & North
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
Fonds de valeur d'actions canadiennes
Phillips, Hager & North
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North

Fonds sous-jacent d'actions canadiennes
Phillips, Hager & North
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II
Phillips, Hager & North
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North
Fonds Vintage Phillips, Hager & North
Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North
Fonds à revenu de dividendes américain
Phillips, Hager & North
Fonds d'actions américaines multistyle toutes
capitalisations Phillips, Hager & North
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North
Fonds d'actions américaines avec couverture
de change Phillips, Hager & North
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
Fonds d'actions outre-mer avec couverture
de change Phillips, Hager & North

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2055 Phillips, Hager & North
Fonds de retraite CIBLE 2060 Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite prudent Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite de croissance
Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes
Phillips, Hager & North
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus
Phillips, Hager & North
(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2023 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds de 2023.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 7 mars 2024



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
FONDS ÉQUILIBRÉ VISION RBC

Le 31 décembre 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
FONDS SOUS-JACENTS				
Fonds d'obligations Vision RBC, série O*	11 344 671	121 020	110 540	
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC, série O*	12 385 562	140 798	160 190	
Fonds d'actions mondiales Vision RBC, série O*	30 230 117	453 528	489 728	
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS		715 346	760 458	70,3

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS				
OBLIGATIONS CANADIENNES				
OBLIGATIONS FÉDÉRALES				
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} mai 2024	3 345	3 264	3 308	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 ^{er} sept. 2025	1 200	1 190	1 135	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} déc. 2045	630	681	673	
		5 135	5 116	0,5

OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES				
Province d'Ontario, 2,300 %, 8 sept. 2024	2 960	3 100	2 911	
Province d'Ontario, 1,750 %, 8 sept. 2025	7 280	7 220	7 004	
Province d'Ontario, 1,050 %, 14 avr. 2026, USD	6 800	8 479	8 372	
Province d'Ontario, 2,400 %, 2 juin 2026	1 000	1 030	967	
Province d'Ontario, 2,700 %, 2 juin 2029	670	694	643	
Province d'Ontario, 1,350 %, 2 déc. 2030	1 890	1 869	1 633	
Province d'Ontario, 2,150 %, 2 juin 2031	510	523	461	
Province d'Ontario, 4,700 %, 2 juin 2037	640	692	691	
Province d'Ontario, 2,800 %, 2 juin 2048	246	265	200	
		23 872	22 882	2,1
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES		29 007	27 998	2,6

OBLIGATIONS INTERNATIONALES				
Australie				
Obligations du gouvernement de l'Australie, 2,250 %, 21 mai 2028, AUD	2 794	2 584	2 384	
Obligations du gouvernement de l'Australie, 3,250 %, 21 avr. 2029, AUD	770	795	681	
Obligations du gouvernement de l'Australie, 1,000 %, 21 déc. 2030, AUD	1 170	1 086	877	
Obligations du gouvernement de l'Australie, 2,750 %, 21 mai 2041, AUD	1 830	1 654	1 351	
		6 119	5 293	0,5

Autriche				
Obligations du gouvernement de la République d'Autriche, 1,500 %, 20 févr. 2047, EUR	375	683	422	
		683	422	—

Belgique				
Obligations du gouvernement du Royaume de Belgique, 4,250 %, 28 mars 2041, EUR	514	1 310	879	
		1 310	879	0,1

Chine				
China Development Bank, 2,980 %, 22 avr. 2032, CNY	28 000	5 350	5 324	
China Development Bank, 3,020 %, 6 mars 2033, CNY	19 300	3 677	3 688	
		9 027	9 012	0,8

Danemark				
Obligation du gouvernement du Danemark, 1,750 %, 15 nov. 2025, DKK	13 000	2 691	2 520	
Obligation du gouvernement du Danemark, 2,250 %, 15 nov. 2033, DKK	1 746	312	343	
		3 003	2 863	0,3

Finlande				
Obligations du gouvernement de Finlande, 1,375 %, 15 avr. 2047, EUR	72	115	80	
		115	80	—



Le 31 décembre 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
France				
BNP Paribas S.A., 0,250 %, 13 avr. 2027, EUR	300	443	408	
BPCE S.A., 0,500 %, 14 janv. 2028, EUR	500	712	668	
Obligations du gouvernement de la République française, 0,000 %, 25 nov. 2031, EUR	2 500	2 972	3 038	
Obligations du gouvernement de la République française, 1,250 %, 25 mai 2036, EUR	6 142	9 556	7 606	
Obligations du gouvernement de la République française, 1,750 %, 25 juin 2039, EUR	650	1 131	827	
Obligations du gouvernement de la République française, 1,750 %, 25 mai 2066, EUR	2 180	3 041	2 283	
Société Générale S.A., 4,250 %, 28 sept. 2026, EUR	600	860	900	
Société Générale S.A., 0,625 %, 2 déc. 2027, EUR	400	565	537	
		19 280	16 267	1,5
Allemagne				
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 0,250 %, 15 févr. 2029, EUR	2 400	3 187	3 236	
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 0,000 %, 15 févr. 2031, EUR	4 410	5 749	5 644	
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 2,500 %, 15 août 2046, EUR	3 634	7 686	5 518	
Traton Finance Luxembourg S.A., 4,500 %, 23 nov. 2026, EUR	500	742	748	
Volkswagen Leasing GmbH, 4,500 %, 25 mars 2026, EUR	400	576	598	
Volkswagen Leasing GmbH, 0,375 %, 20 juill. 2026, EUR	300	440	407	
Vonovia SE, 0,000 %, 1 ^{er} déc. 2025, EUR	200	297	273	
		18 677	16 424	1,5
Italie				
Buoni Poliennali Del Tesoro, 1,450 %, 15 mai 2025, EUR	4 200	5 338	6 014	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 0,000 %, 1 ^{er} avr. 2026, EUR	2 100	2 966	2 885	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 1,600 %, 1 ^{er} juin 2026, EUR	2 330	3 389	3 316	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 2,800 %, 1 ^{er} déc. 2028, EUR	1 600	2 318	2 324	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 1,500 %, 30 avr. 2045, EUR	1 460	1 795	1 353	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 2,800 %, 1 ^{er} mars 2067, EUR	645	1 197	692	
		17 003	16 584	1,5
Japon				
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,200 %, 20 juin 2036, JPY	761 700	8 824	6 587	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,400 %, 20 mars 2040, JPY	316 900	3 920	2 639	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,400 %, 20 juin 2040, JPY	171 000	2 152	1 417	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,400 %, 20 sept. 2040, JPY	220 000	2 582	1 813	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,500 %, 20 déc. 2040, JPY	352 000	3 967	2 935	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,500 %, 20 sept. 2041, JPY	561 200	5 681	4 620	
Obligations du gouvernement du Japon à 30 ans, 0,700 %, 20 mars 2051, JPY	66 250	750	495	
Obligations du gouvernement du Japon à 30 ans, 1,200 %, 20 juin 2053, JPY	483 000	4 060	4 059	
Obligations du gouvernement du Japon à 40 ans, 0,500 %, 20 mars 2059, JPY	174 200	1 509	1 120	
		33 445	25 685	2,4
Luxembourg				
Logicor Financing S.a.r.l., 0,625 %, 17 nov. 2025, EUR	300	428	410	
		428	410	–
Mexique				
Obligations mexicaines, 8,500 %, 31 mai 2029, MXN	600	4 368	4 596	
		4 368	4 596	0,4
Pays-Bas				
Enel Finance International N.V., 0,000 %, 28 mai 2026, EUR	500	750	679	
Heimstaden Bostad Treasury BV, 0,625 %, 24 juill. 2025, EUR	500	712	650	
Heimstaden Bostad Treasury BV, 1,375 %, 3 mars 2027, EUR	208	310	242	
Prosus N.V., 1,207 %, 19 janv. 2026, EUR	200	286	276	
Sartorius Finance BV, 4,250 %, 14 sept. 2026, EUR	200	292	299	
		2 350	2 146	0,2
Nouvelle-Zélande				
Obligations du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2,750 %, 15 avr. 2025, NZD	259	214	211	
Obligations du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 0,250 %, 15 mai 2028, NZD	1 746	1 216	1 235	
Obligations du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2,750 %, 15 avr. 2037, NZD	259	186	179	
		1 616	1 625	0,2



Le 31 décembre 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Norvège				
Obligation du gouvernement de la Norvège, 1,750 %, 13 mars 2025, NOK	9 300	1 384	1 184	
Obligation du gouvernement de la Norvège, 1,750 %, 17 févr. 2027, NOK	21 990	2 761	2 734	
		4 145	3 918	0,4
Pologne				
Obligations du gouvernement de la République de Pologne, 2,750 %, 25 avr. 2028, PLN	5 395	1 717	1 667	
		1 717	1 667	0,1
Roumanie				
Obligations internationales du gouvernement de la Roumanie, 2,500 %, 8 févr. 2030, EUR	32	49	41	
		49	41	–
Singapour				
Obligations du gouvernement de Singapour, 2,125 %, 1 ^{er} juin 2026, SGD	1 010	1 065	992	
Obligations du gouvernement de Singapour, 2,875 %, 1 ^{er} sept. 2027, SGD	1 300	1 314	1 313	
Obligations du gouvernement de Singapour, 1,625 %, 1 ^{er} juill. 2031, SGD	1 800	1 666	1 674	
		4 045	3 979	0,4
Espagne				
Banco Santander S.A., 3,625 %, 27 sept. 2026, EUR	200	265	293	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 0,000 %, 31 mai 2024, EUR	1 180	1 650	1 701	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 1,400 %, 30 juill. 2028, EUR	3 835	6 191	5 340	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 0,500 %, 30 avr. 2030, EUR	4 641	6 127	5 949	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 0,700 %, 30 avr. 2032, EUR	2 100	2 986	2 593	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 1,200 %, 31 oct. 2040, EUR	1 008	1 566	1 059	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 2,700 %, 31 oct. 2048, EUR	57	97	72	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 1,000 %, 31 oct. 2050, EUR	520	724	429	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 4,000 %, 31 oct. 2064, EUR	40	58	64	
		19 664	17 500	1,6
Obligations supranationales				
European Financial Stability Facility, 0,875 %, 5 sept. 2028, EUR	1 625	2 236	2 216	
Union européenne, 0,000 %, 4 juill. 2035, EUR	100	157	107	
		2 393	2 323	0,2
Royaume-Uni				
HSBC Holdings Plc., 3,019 %, 15 juin 2027, EUR	500	673	723	
National Grid Plc., 2,179 %, 30 juin 2026, EUR	700	948	996	
NatWest Markets Plc., 0,125 %, 18 juin 2026, EUR	100	147	136	
Obligations du Royaume-Uni, 1,250 %, 22 juill. 2027, GBP	2 020	2 997	3 168	
Obligations du Royaume-Uni, 4,500 %, 7 sept. 2034, GBP	1 513	3 701	2 744	
Obligations du Royaume-Uni, 3,250 %, 22 janv. 2044, GBP	2 020	3 934	3 007	
Obligations du Royaume-Uni, 1,500 %, 22 juill. 2047, GBP	1 225	1 434	1 256	
Obligations du Royaume-Uni, 1,250 %, 31 juill. 2051, GBP	832	803	749	
		14 637	12 779	1,2
		164 074	144 493	13,3
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES				
OBLIGATIONS AMÉRICAINES				
John Deere Bank S.A., 2,500 %, 14 sept. 2026, EUR	300	390	434	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,625 %, 15 juill. 2032	1 271	1 581	1 541	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 févr. 2052	757	681	619	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,500 %, 30 sept. 2024	18 157	23 428	23 456	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,375 %, 15 mai 2027	22 612	29 384	28 468	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15 août 2029	6 290	8 086	7 421	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,500 %, 15 févr. 2030	1 000	1 152	1 155	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,875 %, 15 nov. 2030	5 510	6 029	6 002	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 15 nov. 2040	1 390	1 535	1 225	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,875 %, 15 févr. 2041	3 490	3 659	3 332	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 15 mai 2043	614	677	670	



Le 31 décembre 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS AMÉRICAINES (suite)				
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,500 %, 15 févr. 2045	6 134	8 127	6 167	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15 nov. 2050	4 160	4 131	3 295	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,000 %, 15 août 2052	615	730	668	
TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES		89 590	84 453	7,8
TOTAL DES OBLIGATIONS		282 671	256 944	23,7
PLACEMENTS À COURT TERME				
Banque de Montréal, 4,950 %, 2 janv. 2024	40 790	40 790	40 790	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,169 %, 4 janv. 2024	1 000	1 000	1 000	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,248 %, 26 janv. 2024	1 000	996	996	
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, 5,108 %, 4 janv. 2024	7 303	7 300	7 300	
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, 4,953 %, 20 juin 2024	2 258	2 207	2 207	
Banque Nationale du Canada, 5,180 %, 15 janv. 2024	9 000	8 982	8 982	
La Banque Toronto-Dominion, 5,194 %, 16 janv. 2024	1 000	998	998	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME		62 273	62 273	5,8
TOTAL DES PLACEMENTS		1 060 290	1 079 675	99,8
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS À TERME NORMALISÉS (ANNEXE A)			2 431	0,2
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE B)			3 253	0,3
PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE B)			(1 529)	(0,1)
TOTAL DU PORTEFEUILLE		1 060 290	1 083 830	100,2
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			(1 996)	(0,2)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			1 081 834	100,0

ANNEXE A

Contrats à terme normalisés

	Nombre de contrats	Valeur contractuelle (\$)	Gain latent (\$)
Contrat à terme normalisé Ultra sur obligations à long terme du Trésor des États-Unis CME, mars 2024 à 133,59 USD chacun	25	4 163	375
Contrat à terme normalisé Euro-BTP, mars 2024 à 119,15 EUR chacun	44	7 452	245
Contrat à terme normalisé sur obligations à 30 ans Euro-Buxl, mars 2024 à 141,72 EUR chacun	13	2 532	172
Contrat à terme normalisé Euro-Schatz, mars 2024 à 106,55 EUR chacun	7	1 089	2
Contrat à terme normalisé sur obligations à long terme du Trésor des États-Unis, mars 2024 à 124,94 USD chacun	85	13 458	986
Contrat à terme normalisé sur obligations du Royaume-Uni, mars 2024 à 102,65 GBP chacun	18	3 015	141
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 2 ans, mars 2024 à 102,96 USD chacun	5	1 390	14
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 5 ans, mars 2024 à 108,77 USD chacun	86	12 456	265
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 10 ans, mars 2024 à 112,89 USD chacun	47	6 997	231
TOTAL DES CONTRATS À TERME NORMALISÉS		52 552	2 431

Les contreparties aux contrats à terme normalisés ci-dessus détiennent 1 800 \$ de bons du Trésor du Canada en garantie.

ANNEXE B

Contrats de change

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 190 GBP, vente 320 CAD à 1,6889	2 janv. 2024	1
Achat 3 441 CAD, vente 2 555 USD à 1,3248	8 janv. 2024	55
Achat 680 CAD, vente 500 USD à 1,3248	8 janv. 2024	17
Achat 2 389 CAD, vente 1 770 USD à 1,3248	10 janv. 2024	43
Achat 4 056 CAD, vente 3 026 USD à 1,3248	12 janv. 2024	46
Achat 1 470 CAD, vente 1 000 EUR à 1,4635	16 janv. 2024	6
Achat 12 292 CAD, vente 9 125 USD à 1,3247	17 janv. 2024	206
Achat 2 937 CAD, vente 15 573 CNY à 0,1870	17 janv. 2024	25
Achat 100 USD, vente 132 CAD à 1,3247	17 janv. 2024	1
Achat 5 233 CAD, vente 3 890 USD à 1,3247	18 janv. 2024	80
Achat 5 015 SEK, vente 659 CAD à 0,1315	19 janv. 2024	–
Achat 83 000 JPY, vente 775 CAD à 0,0094	19 janv. 2024	8
Achat 77 474 JPY, vente 723 CAD à 0,0094	19 janv. 2024	7
Achat 1 153 CAD, vente 853 USD à 1,3246	23 janv. 2024	22
Achat 1 889 CAD, vente 1 393 USD à 1,3246	23 janv. 2024	44
Achat 795 CAD, vente 790 SGD à 1,0050	26 janv. 2024	1
Achat 684 CAD, vente 500 USD à 1,3245	26 janv. 2024	21
Achat 6 960 CAD, vente 5 077 USD à 1,3245	29 janv. 2024	236
Achat 1 148 SEK, vente 150 CAD à 0,1315	30 janv. 2024	2
Achat 685 CAD, vente 681 SGD à 1,0052	31 janv. 2024	–
Achat 8 428 CAD, vente 6 211 USD à 1,3244	1 ^{er} févr. 2024	202
Achat 511 CAD, vente 345 EUR à 1,4641	1 ^{er} févr. 2024	5
Achat 1 196 CAD, vente 880 USD à 1,3244	2 févr. 2024	30
Achat 598 CAD, vente 400 EUR à 1,4642	2 févr. 2024	12
Achat 430 CAD, vente 315 USD à 1,3243	6 févr. 2024	12
Achat 3 414 CAD, vente 2 507 USD à 1,3243	7 févr. 2024	93
Achat 296 CAD, vente 221 USD à 1,3243	8 févr. 2024	3
Achat 3 311 CAD, vente 2 250 EUR à 1,4644	9 févr. 2024	16
Achat 1 123 CAD, vente 821 USD à 1,3242	14 févr. 2024	36
Achat 2 050 CAD, vente 1 500 USD à 1,3242	15 févr. 2024	64



Le 31 décembre 2023

ANNEXE B (suite)

Contrats de change

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 584 CAD, vente 397 EUR à 1,4646	16 févr. 2024	2
Achat 640 CAD, vente 468 USD à 1,3241	20 févr. 2024	19
Achat 7 386 CAD, vente 5 386 USD à 1,3241	21 févr. 2024	254
Achat 1 154 CAD, vente 839 USD à 1,3241	22 févr. 2024	42
Achat 1 313 CAD, vente 892 EUR à 1,4649	23 févr. 2024	6
Achat 749 CAD, vente 500 EUR à 1,4649	23 févr. 2024	16
Achat 7 538 CAD, vente 5 447 USD à 1,3240	26 févr. 2024	325
Achat 2 813 CAD, vente 1 664 GBP à 1,6881	26 févr. 2024	3
Achat 277 CAD, vente 200 USD à 1,3239	27 févr. 2024	12
Achat 5 375 CAD, vente 27 990 CNY à 0,1872	27 févr. 2024	134
Achat 3 343 CAD, vente 2 419 USD à 1,3240	28 févr. 2024	140
Achat 2 077 CAD, vente 1 407 EUR à 1,4651	29 févr. 2024	15
Achat 64 CAD, vente 37 GBP à 1,6881	29 févr. 2024	1
Achat 2 567 CAD, vente 1 748 EUR à 1,4651	29 févr. 2024	6
Achat 956 CAD, vente 4 858 DKK à 0,1967	1 ^{er} mars 2024	–
Achat 626 CAD, vente 460 USD à 1,3239	1 ^{er} mars 2024	16
Achat 403 CAD, vente 300 USD à 1,3239	1 ^{er} mars 2024	6
Achat 930 CAD, vente 916 SGD à 1,0061	4 mars 2024	8
Achat 1 158 CAD, vente 5 860 DKK à 0,1967	4 mars 2024	5
Achat 859 CAD, vente 501 GBP à 1,6880	4 mars 2024	13
Achat 4 424 SEK, vente 574 CAD à 0,1316	4 mars 2024	9
Achat 4 614 SEK, vente 601 CAD à 0,1316	5 mars 2024	7
Achat 2 136 CAD, vente 1 441 EUR à 1,4653	6 mars 2024	24
Achat 3 CAD, vente 2 USD à 1,3238	6 mars 2024	–
Achat 2 975 CAD, vente 2 022 EUR à 1,4653	6 mars 2024	11
Achat 705 CAD, vente 411 GBP à 1,6880	7 mars 2024	11
Achat 1 948 CAD, vente 1 316 EUR à 1,4654	8 mars 2024	19
Achat 296 CAD, vente 221 USD à 1,3238	8 mars 2024	3
Achat 881 CAD, vente 519 GBP à 1,6879	12 mars 2024	4
Achat 1 534 CAD, vente 1 124 USD à 1,3237	12 mars 2024	46
Achat 5 423 CAD, vente 3 634 EUR à 1,4657	13 mars 2024	96
Achat 821 CAD, vente 805 SGD à 1,0064	13 mars 2024	10
Achat 57 000 JPY, vente 539 CAD à 0,0095	13 mars 2024	3
Achat 3 243 CAD, vente 2 163 EUR à 1,4659	18 mars 2024	72
Achat 514 CAD, vente 350 EUR à 1,4659	18 mars 2024	–
Achat 365 CAD, vente 266 USD à 1,3236	20 mars 2024	12
Achat 74 CAD, vente 49 EUR à 1,4660	20 mars 2024	2
Achat 516 CAD, vente 503 SGD à 1,0067	21 mars 2024	9
Achat 676 CAD, vente 500 USD à 1,3235	25 mars 2024	14
Achat 9 449 CAD, vente 6 957 USD à 1,3235	26 mars 2024	241
Achat 9 889 CAD, vente 6 726 EUR à 1,4663	27 mars 2024	27
Achat 1 948 CAD, vente 1 439 USD à 1,3235	27 mars 2024	43
Achat 890 CAD, vente 521 GBP à 1,6876	28 mars 2024	10
Achat 1 477 CAD, vente 1 089 USD à 1,3234	28 mars 2024	35
Achat 999 CAD, vente 745 USD à 1,3234	3 avr. 2024	13
Achat 6 034 CAD, vente 4 075 EUR à 1,4666	3 avr. 2024	57
Achat 1 007 CAD, vente 104 629 JPY à 0,0095	4 avr. 2024	10
Achat 388 CAD, vente 383 SGD à 1,0072	4 avr. 2024	2
Achat 665 CAD, vente 389 GBP à 1,6875	5 avr. 2024	8
Achat 3 686 CAD, vente 2 502 EUR à 1,4667	5 avr. 2024	16
Achat 10 452 CAD, vente 7 108 EUR à 1,4668	8 avr. 2024	25
Achat 3 983 CAD, vente 2 939 USD à 1,3233	8 avr. 2024	94
Achat 354 CAD, vente 265 USD à 1,3233	8 avr. 2024	3

3 253

ANNEXE B (suite)

Contrats de change

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 542 CAD, vente 57 965 JPY à 0,0094	4 janv. 2024	(3)
Achat 139 USD, vente 191 CAD à 1,3248	8 janv. 2024	(6)
Achat 474 CAD, vente 51 208 JPY à 0,0094	9 janv. 2024	(8)
Achat 182 CAD, vente 226 NZD à 0,8375	10 janv. 2024	(8)
Achat 823 CAD, vente 945 AUD à 0,9032	11 janv. 2024	(31)
Achat 147 CAD, vente 480 PLN à 0,3366	12 janv. 2024	(15)
Achat 55 CAD, vente 33 GBP à 1,6887	16 janv. 2024	(1)
Achat 1 292 CAD, vente 895 EUR à 1,4635	16 janv. 2024	(19)
Achat 489 EUR, vente 733 CAD à 1,4635	16 janv. 2024	(18)
Achat 682 CAD, vente 466 EUR à 1,4635	16 janv. 2024	–
Achat 366 CAD, vente 39 531 JPY à 0,0094	17 janv. 2024	(7)
Achat 11 CAD, vente 11 SGD à 1,0047	17 janv. 2024	–
Achat 876 CAD, vente 1 002 AUD à 0,9033	17 janv. 2024	(30)
Achat 3 472 CAD, vente 2 424 EUR à 1,4636	18 janv. 2024	(76)
Achat 774 EUR, vente 1 134 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	(1)
Achat 455 CAD, vente 526 AUD à 0,9033	19 janv. 2024	(21)
Achat 1 862 CAD, vente 202 367 JPY à 0,0094	19 janv. 2024	(46)
Achat 1 448 CAD, vente 1 014 EUR à 1,4636	19 janv. 2024	(37)
Achat 498 CAD, vente 4 043 SEK à 0,1315	19 janv. 2024	(34)
Achat 819 CAD, vente 4 401 CNY à 0,1870	19 janv. 2024	(4)
Achat 584 CAD, vente 673 AUD à 0,9034	22 janv. 2024	(24)
Achat 4 116 CAD, vente 448 134 JPY à 0,0094	22 janv. 2024	(111)
Achat 10 USD, vente 14 CAD à 1,3246	22 janv. 2024	–
Achat 885 USD, vente 1 209 CAD à 1,3246	23 janv. 2024	(36)
Achat 370 CAD, vente 257 EUR à 1,4638	24 janv. 2024	(6)
Achat 400 CAD, vente 495 NZD à 0,8374	25 janv. 2024	(15)
Achat 917 CAD, vente 1 058 AUD à 0,9034	25 janv. 2024	(39)
Achat 798 CAD, vente 550 EUR à 1,4639	26 janv. 2024	(8)
Achat 1 307 CAD, vente 4 021 PLN à 0,3365	26 janv. 2024	(47)
Achat 743 CAD, vente 5 943 NOK à 0,1305	30 janv. 2024	(32)
Achat 144 CAD, vente 1 148 SEK à 0,1315	30 janv. 2024	(7)
Achat 731 CAD, vente 3 743 DKK à 0,1965	31 janv. 2024	(5)
Achat 314 CAD, vente 2 499 NOK à 0,1305	31 janv. 2024	(13)
Achat 658 CAD, vente 818 NZD à 0,8374	31 janv. 2024	(28)
Achat 6 176 CAD, vente 4 269 EUR à 1,4641	1 ^{er} févr. 2024	(75)
Achat 2 796 CAD, vente 1 932 EUR à 1,4642	2 févr. 2024	(33)
Achat 44 CAD, vente 222 DKK à 0,1965	5 févr. 2024	–
Achat 752 CAD, vente 453 GBP à 1,6884	6 févr. 2024	(13)
Achat 337 CAD, vente 200 GBP à 1,6884	6 févr. 2024	(1)
Achat 4 502 CAD, vente 60 500 MXN à 0,0775	7 févr. 2024	(185)
Achat 984 CAD, vente 106 256 JPY à 0,0095	7 févr. 2024	(20)
Achat 572 CAD, vente 4 642 NOK à 0,1305	8 févr. 2024	(34)
Achat 521 CAD, vente 313 GBP à 1,6884	9 févr. 2024	(8)
Achat 300 USD, vente 411 CAD à 1,3242	13 févr. 2024	(13)
Achat 1 048 CAD, vente 112 747 JPY à 0,0095	14 févr. 2024	(19)
Achat 1 424 CAD, vente 852 GBP à 1,6883	15 févr. 2024	(15)
Achat 1 163 CAD, vente 1 300 AUD à 0,9037	15 févr. 2024	(13)
Achat 659 CAD, vente 450 EUR à 1,4646	16 févr. 2024	–
Achat 326 CAD, vente 1 660 DKK à 0,1966	20 févr. 2024	–
Achat 987 CAD, vente 587 GBP à 1,6882	21 févr. 2024	(4)
Achat 377 CAD, vente 1 148 PLN à 0,3363	21 févr. 2024	(9)
Achat 654 CAD, vente 70 500 JPY à 0,0095	21 févr. 2024	(14)
Achat 295 CAD, vente 366 NZD à 0,8372	23 févr. 2024	(12)
Achat 718 CAD, vente 5 609 NOK à 0,1305	26 févr. 2024	(14)
Achat 1 316 CAD, vente 142 667 JPY à 0,0095	27 févr. 2024	(36)



Le 31 décembre 2023

ANNEXE B (suite)

Contrats de change

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 373 CAD, vente 415 AUD à 0,9039	27 févr. 2024	(3)
Achat 156 CAD, vente 176 AUD à 0,9039	1 ^{er} mars 2024	(4)
Achat 1 406 CAD, vente 150 504 JPY à 0,0095	4 mars 2024	(22)
Achat 628 CAD, vente 4 989 SEK à 0,1316	5 mars 2024	(29)
Achat 829 CAD, vente 6 695 NOK à 0,1305	5 mars 2024	(45)
Achat 257 CAD, vente 2 070 NOK à 0,1305	7 mars 2024	(14)
Achat 193 CAD, vente 1 519 NOK à 0,1305	12 mars 2024	(6)
Achat 473 CAD, vente 50 751 JPY à 0,0095	13 mars 2024	(9)
Achat 254 CAD, vente 282 AUD à 0,9041	14 mars 2024	(2)
Achat 427 CAD, vente 45 690 JPY à 0,0095	18 mars 2024	(8)
Achat 6 643 CAD, vente 705 965 JPY à 0,0095	19 mars 2024	(68)
Achat 64 CAD, vente 71 AUD à 0,9042	22 mars 2024	–
Achat 105 CAD, vente 817 NOK à 0,1305	22 mars 2024	(2)
Achat 1 675 CAD, vente 178 554 JPY à 0,0095	25 mars 2024	(25)
Achat 661 CAD, vente 5 021 SEK à 0,1317	25 mars 2024	(1)
Achat 303 CAD, vente 2 437 NOK à 0,1305	27 mars 2024	(16)
Achat 732 CAD, vente 500 EUR à 1,4667	5 avr. 2024	(2)
Achat 4 018 CAD, vente 422 523 JPY à 0,0095	8 avr. 2024	(11)
Achat 698 CAD, vente 74 000 JPY à 0,0095	8 avr. 2024	(8)
		(1 529)
TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE		1 724

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.

Les contreparties aux contrats de change ci-dessus détiennent 392 \$ de bons du Trésor du Canada en garantie.

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes annexes).



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	1 079 675 \$	1 233 244 \$
Trésorerie	318	389
Montant à recevoir de courtiers	3 274	–
Souscriptions à recevoir	560	762
Gain latent sur les contrats à terme normalisés	2 431	7
Marge à recevoir	–	2 051
Gain latent sur les contrats de change	3 253	816
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	1 423	3 406
TOTAL DE L'ACTIF	1 090 934	1 240 675
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	2 447	2 068
Rachats à payer	1 239	1 674
Perte latente sur les contrats à terme normalisés	–	2 221
Marge à payer	2 453	–
Perte latente sur les contrats de change	1 529	7 268
Créditeurs et charges à payer	1 432	1 599
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	9 100	14 830
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	1 081 834 \$	1 225 845 \$
Placements, au coût	1 060 290 \$	1 269 148 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	608 532 \$	646 371 \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	– \$
SÉRIE D	3 977 \$	3 609 \$
SÉRIE DZ	23 846 \$	22 978 \$
SÉRIE F	437 702 \$	509 148 \$
SÉRIE O	7 777 \$	43 739 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	14,62 \$	13,72 \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	– \$
SÉRIE D	15,87 \$	14,81 \$
SÉRIE DZ	12,56 \$	11,72 \$
SÉRIE F	16,18 \$	15,10 \$
SÉRIE O	12,84 \$	11,99 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	9 103 \$	5 744 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	20 742	19 605
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(1 921)	(8 731)
Gain (perte) net réalisé sur les placements	5 678	(10 823)
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	63 465	(212 768)
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	97 067	(206 973)
Autres revenus (pertes)	–	7
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	57	62
Gain (perte) net sur les soldes en devises	134	(20)
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	191	49
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	97 258	(206 924)
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	14 934	16 187
Frais d'administration	1 146	1 247
Frais liés au Comité d'examen indépendant	2	2
TPS/TVH	1 767	1 913
Retenue d'impôt à la source	8	13
TOTAL DES CHARGES	17 857	19 362
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	79 401 \$	(226 286) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	39 579 \$	(126 577) \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	(456) \$
SÉRIE D	281 \$	(4 418) \$
SÉRIE DZ	1 767 \$	(4 869) \$
SÉRIE F	34 782 \$	(86 519) \$
SÉRIE O	2 992 \$	(3 447) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	0,88 \$	(2,66) \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	(5,59) \$
SÉRIE D	1,16 \$	(4,85) \$
SÉRIE DZ	0,92 \$	(2,28) \$
SÉRIE F	1,13 \$	(2,61) \$
SÉRIE O	0,86 \$	(1,18) \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	79 401 \$	(226 286) \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Amortissement des primes et des escomptes	(2 521)	(830)
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	(20 742)	(19 605)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(5 678)	10 823
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	(63 465)	212 768
(Augmentation) diminution des débiteurs	(441)	(2 128)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(2 388)	1 684
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	4 504	(1 965)
Coût des placements acquis*	(9 790 510)	(13 496 295)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	10 025 414	13 375 629
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	223 574	(146 205)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	104 102	355 192
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(327 169)	(208 629)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(578)	—
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(223 645) \$	146 563 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(71)	358
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	389	31
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	318 \$	389 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	6 453 \$	4 681 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) ^{†‡}	— \$	— \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.

[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série Conseillers		Série D		Série DZ	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	646 371 \$	730 156 \$	– \$	5 047 \$	3 609 \$	41 361 \$	22 978 \$	35 348 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	39 579	(126 577)	–	(456)	281	(4 418)	1 767	(4 869)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	69 729	189 134	–	369	694	6 202	727	1 145
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	124	–	–	–	13	–	141	–
Rachat de parts rachetables	(147 146)	(146 342)	–	(4 960)	(607)	(39 536)	(1 625)	(8 646)
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES	(77 293)	42 792	–	(4 591)	100	(33 334)	(757)	(7 501)
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–	(12)	–	(136)	–
Distributions tirées des gains nets	(125)	–	–	–	(1)	–	(6)	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(125)	–	–	–	(13)	–	(142)	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(37 839)	(83 785)	–	(5 047)	368	(37 752)	868	(12 370)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	608 532 \$	646 371 \$	– \$	– \$	3 977 \$	3 609 \$	23 846 \$	22 978 \$

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série F		Série O		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	509 148 \$	494 450 \$	43 739 \$	2 248 \$	1 225 845 \$	1 308 610 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	34 782	(86 519)	2 992	(3 447)	79 401	(226 286)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	52 602	200 415	4 249	47 441	128 001	444 706
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 897	–	102	–	2 277	–
Rachat de parts rachetables	(158 268)	(99 198)	(43 189)	(2 503)	(350 835)	(301 185)
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES	(103 769)	101 217	(38 838)	44 938	(220 557)	143 521
Distributions tirées du revenu net	(2 378)	–	(114)	–	(2 640)	–
Distributions tirées des gains nets	(81)	–	(2)	–	(215)	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(2 459)	–	(116)	–	(2 855)	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(71 446)	14 698	(35 962)	41 491	(144 011)	(82 765)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	437 702 \$	509 148 \$	7 777 \$	43 739 \$	1 081 834 \$	1 225 845 \$



Le 31 décembre 2023

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds vise à offrir une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, un revenu modéré, en investissant essentiellement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds gérés par RBC GMA ou une société liée à RBC GMA. Le fonds adopte une position socialement responsable dans ses placements.

Depuis le 30 juin 2017, les parts de série DZ sont plafonnées et ne peuvent plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détiennent actuellement des parts de série DZ du fonds peuvent continuer à souscrire des parts additionnelles de cette série.

Toutes les parts de série Conseillers assorties d'une option de frais d'acquisition reportés sont devenues des parts de série A le 11 avril 2022. RBC GMA a renoncé aux frais de rachats liés aux changements de désignation.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Les titres exposés au risque de crédit, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 34,5 % (31,1 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AAA	42,6	42,2
AA	23,9	26,4
A	20,5	19,5
BBB	13,0	10,1
BB	–	0,2
Sans notation	–	1,6
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fonds d'actions mondiales	45,3	46,8
Obligations internationales	21,1	17,0
Fonds d'actions canadiennes	14,8	15,7
Fonds à revenu fixe	10,2	9,8
Obligations canadiennes	2,6	4,0
Trésorerie/Autres	6,0	6,7
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 33,8 % (31,1 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de un an	9,2	6,7
1 an à 5 ans	36,5	39,0
5 ans à 10 ans	24,7	26,0
Plus de 10 ans	29,6	28,3
Total	100,0	100,0

En date du 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 1,4 % (1,1 % au 31 décembre 2022). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dollar américain	35,2	33,1
Euro	2,7	3,5
Livre sterling	2,6	2,4
Couronne danoise	1,3	0,5
Couronne norvégienne	1,1	1,1
Dollar de Hong Kong	1,0	1,5



Le 31 décembre 2023

Devise	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Yen japonais	0,6	1,0
Franc suisse	–	2,3
Autres devises	–	(0,1)
Total	44,5	45,3

En date du 31 décembre 2023, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 2,2 % (2,3 % au 31 décembre 2022), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indice S&P/TSX Capped Composite		
Total Return Index	+ ou - 6,2	+ ou - 5,4

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hiérarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2023 et 2022.

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	760 458	–	–	760 458
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	256 944	–	256 944
Placements à court terme	–	62 273	–	62 273
Instruments dérivés – actifs	2 431	3 253	–	5 684
Instruments dérivés – passifs	–	(1 529)	–	(1 529)
Total des instruments financiers	762 889	320 941	–	1 083 830
% du total du portefeuille	70,4	29,6	–	100,0

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	886 182	–	–	886 182
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	258 427	–	258 427
Placements à court terme	–	88 635	–	88 635
Instruments dérivés – actifs	7	816	–	823
Instruments dérivés – passifs	(2 221)	(7 268)	–	(9 489)
Total des instruments financiers	883 968	340 610	–	1 224 578
% du total du portefeuille	72,2	27,8	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série DZ	0,75 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	s.o.*	0,02 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Nombre de parts détenues		
Série DZ	113	113
Série O	117	116
Valeur des parts	3	3



Le 31 décembre 2023

Entités structurées non consolidées (%)
(se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds d'obligations				
Vision RBC	10,2	26,2	9,8	27,8
Fonds d'actions				
canadiennes Vision RBC	14,8	34,3	15,7	39,8
Fonds d'actions mondiales				
Vision RBC	45,3	38,2	46,8	40,7

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2023.

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 31 décembre
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

Série A

	2023	2022
Nombre de parts à l'ouverture	47 106	44 528
Nombre de parts émises	4 948	12 741
Nombre de parts réinvesties	8	–
Nombre de parts rachetées	(10 448)	(10 163)
Nombre de parts à la clôture	41 614	47 106

Série Conseillers

	2023	2022
Nombre de parts à l'ouverture	–	307
Nombre de parts émises	–	23
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	(330)
Nombre de parts à la clôture	–	–

Série D

	2023	2022
Nombre de parts à l'ouverture	244	2 357
Nombre de parts émises	46	377
Nombre de parts réinvesties	1	–
Nombre de parts rachetées	(40)	(2 490)
Nombre de parts à la clôture	251	244

Périodes closes les 31 décembre
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
Série DZ		
Nombre de parts à l'ouverture	1 961	2 553
Nombre de parts émises	61	92
Nombre de parts réinvesties	11	–
Nombre de parts rachetées	(134)	(684)
Nombre de parts à la clôture	1 899	1 961

Série F

	2023	2022
Nombre de parts à l'ouverture	33 727	27 716
Nombre de parts émises	3 375	12 408
Nombre de parts réinvesties	118	–
Nombre de parts rachetées	(10 166)	(6 397)
Nombre de parts à la clôture	27 054	33 727

Série O

	2023	2022
Nombre de parts à l'ouverture	3 649	160
Nombre de parts émises	343	3 693
Nombre de parts réinvesties	8	–
Nombre de parts rachetées	(3 394)	(204)
Nombre de parts à la clôture	606	3 649

Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Juste valeur des titres prêtés	–	105 926
Juste valeur de la garantie reçue	–	108 045

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	74	100	83	100
RBC SI (payé)	(17)	(23)	(21)	(25)
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
Revenu du fonds	57	77	62	75



Le 31 décembre 2023

**Compensation des actifs et des passifs financiers
(en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des
notes annexes)**

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

31 décembre 2023	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	3 253	(1 529)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	3 253	(1 529)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(1 158)	1 158
Montant donné (reçu) en garantie	(134)	85
Montant net	1 961	(286)

31 décembre 2022	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	816	(7 268)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	816	(7 268)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(815)	815
Montant donné (reçu) en garantie	–	556
Montant net	1	(5 897)

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 7 mars 2024.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB. Depuis le 11 avril 2022, la série Conseillers et la série Conseillers T5 ne sont plus offertes.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 étaient offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le 11 avril 2022, toutes les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des parts de série A et de série T5, le cas échéant.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de

série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts de série FNB à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de série FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de

rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

2. Exercice

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2023 et 2022, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, sauf pour les fonds établis au cours de l'un de ces exercices, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 31 décembre de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement

de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds

sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou

commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débiteures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon

de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les

gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du

fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	JPY – Yen japonais
BRL – Real brésilien	KRW – Won sud-coréen
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NOK – Couronne norvégienne
CNH/CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
COP – Peso colombien	PEN – Nouveau sol péruvien
CZK – Couronne tchèque	PHP – Peso philippin
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	RON – Leu roumain
EGP – Livre égyptienne	RSD – Dinar serbe
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Rupiah indonésienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
ILS – Nouveau shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	UYU – Peso uruguayen
	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries

d'un fonds Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les

valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste

avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser

50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les

autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie
investissement \$ US RBC

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)	Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :	Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)	Fonds international de croissance de dividendes RBC
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)	Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions européennes RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)	Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
Fonds en devises des marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)	Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
	Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
	Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
	Fonds d'actions mondiales RBC
	Fonds d'actions mondiales Vision RBC
	Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
	Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
	Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
	Fonds leaders d'actions mondiales RBC

Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations alternatives mondiales

BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le
sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres
asiatiques du fonds)

Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet titres asiatiques
du fonds)

Fonds international de croissance de dividendes RBC
(pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres
asiatiques du fonds)

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC
(pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)

Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)

Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

Fonds d'actions chinoises RBC

Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et
comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur
liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire
paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de
gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la
province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis
par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le
fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des
fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire
paie des honoraires au fiduciaire à même les frais
d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements
en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et
PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs
de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent
une commission de suivi en fonction de la valeur totale des
parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de
série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le
gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les
frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison
de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres
des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts
des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent
également les ordres et établissent les relevés de compte. Le
gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la
tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui
lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de
courtage standard aux taux du marché avec des parties
liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc.,
RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited,
NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de
prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres
du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé
entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour
le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la
Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui
ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables,
les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes
du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un
courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant
le placement des titres en question et la période de
60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres
auprès du public;
- c) les achats d'actions, de titres de créance ou de
créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les
ventes d'actions, de titres de créance ou de créances
hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi
à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Honoraires d'audit

Les frais payés ou à payer par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et à d'autres cabinets du réseau de PwC se sont élevés à 1 838 066 \$ pour des services d'audit liés à des FNB et des fonds communs de placement offerts au public et gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. dont la clôture de l'exercice est le 30 septembre 2023 ou le 31 décembre 2023. Les frais pour d'autres services se sont établis à 987 091 \$.